

arpents, pour 75 louis anglais, et fut signé le 5 janvier 1811 et accrédité devant Edward Howard, juge de Paix, à défaut de greffe, semblerait-il.

Cette pièce est écrite de la propre main de sieur Joseph Gueguen. Nous constatons le fait par nombreuses de ses signatures faites dans les registres de la paroisse. Ce lot de terrain avait été pris antérieurement par un nommé Julien Desroche.

Dans le temps, il n'y avait pas de comté de Kent; le comté de Northumberland comprenait tout le territoire ou à peu près de notre comté actuel.

La seconde vente de sieur Joseph Gueguen faite à Sévère Gueguen et à Germain Gueguen, le 4 décembre 1821, comprenait 200 arpents pour 20 louis. Ce contrat fut écrit par G. J. Thompson, juge de Paix. Ici ont voit, par la main tremblante de sieur Joseph Gueguen, que la vieillesse est son partage. Nous constatons aussi qu'à cette dernière date, un office de greffe existait dans le comté, mais que Cocagne était encore compris dans la paroisse civile de Willington.

La tradition nous dit que sieur Joseph Gueguen possédait de vastes terrains, tous du côté sud de la rivière de Cocagne. Et ses logements étaient à peu près où es la famille des Ambroise Goguen; quelques uns veulent qu'il ait demeuré sur le terrain actuel de notre église.

CHAPITRE IV

Sieur Joseph Gueguen baptisait et mariait

Un Acadien ayant un cours d'étude complet, il y a soixante, quatre-vingt ans passés, était chose si rare, parmi nos pères, qu'il vaut la peine d'en préciser les circonstances.

Puissions encore dans "l'écrin" historique de l'abbé Larchevêque:

"Je me suis laissé dire par les anciens de la paroisse que sieur Joseph Gueguen ondoyait les enfants, en l'absence du missionnaire, et qu'il était regardé quasiment comme un prêtre, étant l'homme le plus instruit de son temps".